



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLO

ID : 081-218102572-20191216-2019DEL97-DE

Date de la convocation
10.12.2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

N° 19/97

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr GUIRAUD
Mr SOULA procuration à Mr LE ROCH
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY
Mr GRIMAL procuration à Mme VILLENEUVE
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY, Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil communautaire de l'Agglomération de l'Albigeois s'est prononcé favorablement sur les propositions de périmètres délimités des abords (PDA) formulées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

**AVIS PERIMETRES
DELIMITES DES
ABORDES (P.D.A.)
(P.L.U.I.)**

Il est rappelé que ces périmètres se substituent aux périmètres des 500 mètres autour des monuments historiques classés ou inscrits.

L'ABF dispose d'un avis conforme sur l'intégralité des territoires couverts par les PDA.

Adopté à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article R 621-93 du Code du patrimoine, les propositions de PDA autour des monuments historiques doivent être transmises pour avis aux collectivités concernées.

Le Code du patrimoine indique qu'il revient à l'organe délibérant de se prononcer sur ces propositions de PDA.

Concernant la commune de Saint-Juéry, deux périmètres sont proposés, ci-annexés :

- Ancienne centrale électrique du Saut-du-Tarn,
- Tour des Avalats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable à ces propositions.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 décembre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

